



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1665

Texte de la question

PLAN CANCER

M. le président. La parole est à Mme Claude Greff, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Claude Greff. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé et des sports.

Selon les estimations publiées par l'institut national de veille sanitaire en 2009, le nombre de nouveaux cas de cancers est estimé à 346 900, soit 197 700 cas chez les hommes et 149 200 chez les femmes.

M. Roland Muzeau. Allô, allô !

Mme Claude Greff. Malgré la baisse de la mortalité globale par cancer, l'augmentation du nombre de cancers entraîne une augmentation du nombre de décès dus à cette maladie : 147 200, dont 85 300 chez les hommes et 61 900 chez les femmes, ce qui est considérable. Cette maladie est la première cause de mortalité en France depuis 2004.

Le premier plan cancer 2003-2007 a permis des avancées incontestables. Les rapports d'évaluation de ce premier plan, qu'ils émanent de la Cour des comptes, du Haut comité de la santé publique ou encore du rapport du professeur Jean-Pierre Grünfeld, soulignent cependant un certain nombre de mesures qui n'ont malheureusement pas encore été concrétisées.

Dans le groupe d'étude sur le cancer que je copréside avec le professeur Jean-Louis Touraine, du groupe socialiste - car le cancer, mes chers collègues, n'est ni de droite ni de gauche -, nous avons aussi constaté que le besoin était grand de mettre l'accent sur la vie après le cancer. Car, oui, grâce à la recherche et aux nouveaux traitements, il y a une vie après le cancer ! Un effort des assureurs et des banquiers est nécessaire pour que les personnes guéries ne subissent pas une double peine, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas obligées de mener, en plus de leur combat contre la maladie, un autre combat pour se réinvestir dans la société !

Lors de l'annonce du nouveau plan cancer 2009-2013, faite à Marseille, le Président de la République a indiqué combien il était important que l'accompagnement de la famille et le retour à la vie sociale des personnes guéries soient encore mieux pris en compte, et qu'il était de la responsabilité du Gouvernement de faire en sorte que tous les malades actuels et futurs puissent bénéficier des meilleurs soins possibles. Or, la complexité des parcours de soins en cancérologie et la multiplicité des acteurs sont source de difficultés pour les malades...

M. le président. Merci, madame Greff.

La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Madame la coprésidente du groupe cancer, chère Claude Greff, vous nous avez accompagnés, hier, lors de la visite du Président de la République à l'institut Paoli Calmettes de Marseille. (" Ah ! " sur les bancs des groupes SRC et GDR.) Cette visite a été l'occasion pour le Président de la République de présenter le plan cancer 2, qui est le résultat d'un travail approfondi mené sous l'égide du professeur Grünfeld.

Vous avez rappelé les derniers chiffres des cas de cancers et des décès dus à cette maladie. Pour ma part, je ne vais pas reprendre en détail le nouveau plan, mais j'insisterai sur un axe qui me paraît tout à fait fondamental : la lutte contre les inégalités sociales face à la maladie, qui constitue un pan fondamental de notre pacte républicain.

Le Président de la République a mis l'accent sur ce sujet très important. Il s'agit d'abord de procéder à des recherches ciblées sur les causes de ces inégalités : pourquoi meurt-on davantage du cancer dans le Nord-Pas-

de-Calais que dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ? pourquoi le cancer fait-il plus de victimes parmi les ouvriers que parmi les cadres supérieurs ? (" À votre avis ? " sur les bancs du groupe GDR.)

Il existe également des inégalités en matière de dépistage : alors que le dépistage du cancer du sein est gratuit, comment expliquer que les femmes se trouvant dans les situations les plus précaires soient celles qui se font le moins dépister ?

Il convient de développer des traitements et des prises en charge personnalisés, afin de permettre la mise en oeuvre d'un accompagnement social du malade en tant qu'être humain pris dans sa globalité.

Enfin, l'un des aspects extrêmement douloureux du cancer est que ses victimes éprouvent de grandes difficultés à reconstruire leur vie, notamment à avoir accès à l'assurance. Ce sera le fil rouge de cette lutte contre les inégalités, le fil rouge de notre lutte contre le cancer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1665

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 novembre 2009